



aide Pajemploi suspendu sans information au préalable

Par **lucbeele**, le 12/11/2024 à 15:24

Bonjour,

Je me demande si la CAF peu susspendre une prestation sans en informer le bénéficière au préalable ?

Ma femme est Tunisienne avec un titre résident de 10 ans en Juillet il a périmé et elle a refait une demande qui a été accepté.

Sauf que pendant ce temps là nous avons déménagé, lors du changement d'adresse en juillet, les droits Pajemplois sont passé de ma personne à celle de ma femme (de façon aléatoire d'après la CAF). Nous n'avons en plus de cela jamais été notifié (mail, téléphone, courrier...) du changement de situation, nous navons pas non plus été notifié du manquement du papier, ou de la fermeture de nos droit si nous ne leur transmetons pas.

Résultat au moment ou je fais la déclaration pour l'assistante maternel je suis informé que mon titre résident est manquant pour percevoir les prestations d'aide, donc 200€ de moins, 1 semaine après ma femme se fait prélevé de 630€ c'était les charges employeur que la CAF ne paye plus, donc on appel rapidement pour savoir combien de temps cela mettra à être régularisé car 200€ on peut l'épongé, mais déjà moins 830€ et encore moins si ça dure plusieurs mois. Ils nous répondent 3 mois de traitement... autant dire que d'ici le mois prochaine je n'aurais plus de quoi payer mon assistante maternel... Je me sens démuni ni la CAF ni pajemploi ne me propose de solution, apparait négocier avec mon employeur de ne pas la payer le temps que mes droits s'ouvrent de nouveau...